



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 avril 2023, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Quelque cent cinquante personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, Antonin Valiquette.

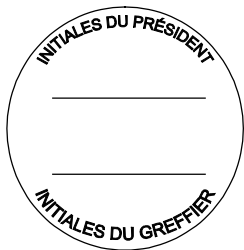
R2304-0915

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point
Affaires diverses.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 et 28 mars 2023
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

- 7.1.2 Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes
- 7.1.3 Changement de la représentation municipale au sein du Réseau intégré des communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)
- 7.1.4 Semaine nationale du don d'organes et de tissus du 23 au 29 avril 2023 – Campagne de sensibilisation sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le. »
- 7.1.5 Demande d'officialisation d'odonyme – Allée des Petits-Fruits – Village de Havre-aux-Maisons
- 7.1.6 Demande d'officialisation d'odonyme – Allée Georgine du village de Fatima
- 7.1.7 Demande d'officialisation d'odonyme – Allée de la Pépinière – Village de Fatima
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2022 – Transmission au directeur général des élections (DGE)
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Travaux publics
- 7.5 Sécurité incendie et de la sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 22 mars 2023
 - 7.6.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 62, chemin des Buttes – Village de Havre-aux-Maisons
 - 7.6.3 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 20, chemin des Sources – Village de Havre-aux-Maisons
 - 7.6.4 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble commercial sis au 286, chemin Coulombe – Village de L'Étang-du-Nord
 - 7.6.5 Demande d'approbation de travaux relatifs aux PIIA – Propriétaire de l'immeuble sis au 961, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.6.6 Demande d'approbation de travaux relatifs aux PIIA – Propriétaires de l'immeuble sis au 974, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.6.7 Demande d'approbation de travaux relatifs aux PIIA – Locataire de l'immeuble sis au 941, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

- 7.6.8 Octroi d'un contrat de gré à gré – Firme Artéfactuel – Services professionnels pour l'inventaire archéologique du site patrimonial de La Grave
- 7.6.9 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière relative au renouvellement de la Stratégie d'attraction des personnes des Îles-de-la-Madeleine – Services Québec
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.7.1 Dépôt d'une demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour la Bibliothèque Jean-Lapierre – Programme pluriannuel - Exercices financiers 2023 et 2024
 - 7.7.2 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 456 – Conception et l'installation de panneaux signalétiques
 - 7.7.3 Approbation de la tarification relative aux permis d'événements publics
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
 - 7.8.1 Avis d'assujettissement au droit de préemption – Liste des immeubles visés sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 7.8.2 Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 2
- 7.9 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R2304-0916

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 et 28 mars 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 14 et 28 mars 2023.

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R2304-0917

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 27 février au 24 mars 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 231 559,40 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R2304-0918

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire

La greffière, Andrée-Maude Renaud, confirme avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire Antonin Valiquette séance tenante. Celle-ci sera acheminée au ministère des Affaires municipales conformément à la loi.

R2304-0919

Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes

La greffière dépose aux membres du conseil la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil ordonne de procéder à la vente de ces immeubles, le 5 juillet 2023, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

No. de résolution
ou annotation

R2304-0920

Changement de la représentation municipale au sein du Réseau intégré des communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a désigné par voie de résolution les élus ou représentants de l'administration municipale siégeant au Réseau intégré des communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM);

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'annonce du départ de la directrice du développement du milieu de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Josianne Pelosse, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration du RICEIM;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le maire, Antonin Valiquette, soit désigné pour siéger au sein du conseil d'administration du RICEIM.

R2304-0921

Semaine nationale du don d'organes et de tissus du 23 au 29 avril 2023 – Campagne de sensibilisation sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le. »

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec met sur pied chaque année une campagne de sensibilisation du don d'organes et de tissus qui cette année se tient sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans. Dites-le. »;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec fournit une boîte à outils virtuelle pour soutenir les efforts de communications sur le don d'organes et de tissus;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine appuie l'organisme Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation pendant la semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023;

que le conseil municipal invite la population des Îles-de-la-Madeleine à s'informer sur l'importance du don d'organes et de tissus et à s'inscrire à titre de donneur, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé de toute la communauté.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

No. de résolution
ou annotation

R2304-0922

Demande d'officialisation d'odonyme – Allée des Petits-Fruits – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un chemin d'accès communément appelé « Allée des Petits-Fruits » menant à un puits municipal situé dans le canton de Dune-du-Sud, du village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE cette allée n'est pas reconnue officiellement à la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre en place un système de numérotation pour les bâtiments situés le long de cette allée privée et ainsi faciliter leur localisation lors des interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil à l'égard de cette nomination par le comité municipal de toponymie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que cette allée privée soit désignée sous l'appellation « Allée des Petits-Fruits », cette dénomination faisant référence à un usage local pratiqué dans ce secteur depuis plusieurs années;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cet odonyme.

R2304-0923

Demande d'officialisation d'odonyme – Allée Georgine du village de Fatima

CONSIDÉRANT QU' au fil des ans, plusieurs résidences se sont implantées en bordure d'une allée privée située dans le canton du Cap-Vert, du village de Fatima;

CONSIDÉRANT QUE cette allée privée n'a aucune désignation officielle;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité par des résidents du secteur afin nommer cette allée;

CONSIDÉRANT la recommandation faite à l'égard de cette demande par le comité interne de toponymie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

que cette allée privée soit dorénavant désignée sous l'appellation « Allée Georgine », cette dénomination faisant référence à une personnalité connue ayant habité ce secteur;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cet odonyme.

R2304-0924

Demande d'officialisation d'odonyme – Allée de la Pépinière – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE au fil des ans, plusieurs résidences se sont implantées en bordure d'une allée privée située dans le village de Fatima ;

CONSIDÉRANT QUE cette allée n'a aucune désignation officielle à la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre en place un système de numérotation pour les bâtiments situés le long de cette allée, et ainsi faciliter leur localisation lors des interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil à l'égard de cette nomination par le comité interne de toponymie;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que cette allée privée soit désignée sous l'appellation « Allée de la Pépinière », cette dénomination faisant référence à des anciennes pépinières dont l'une a été implantée dans ce secteur par le gouvernement du Québec durant les années 70;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cet odonyme.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

R2304-0925

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2022 – Transmission au directeur général des élections (DGE)

CONSIDÉRANT les élections municipales tenues le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est assujettie au chapitre XIII de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, notamment aux dispositions de l'article 513 stipulant que le trésorier procède au dépôt, devant le conseil municipal, d'un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du rapport d'activités par la trésorière pour l'année 2022.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

R2304-0926

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 22 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 22 mars 2023.

R2304-0927

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 62, chemin des Buttes – Village de Havre-aux-Maisons

Les propriétaires de la résidence sise au 62, chemin des Buttes, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent régulariser l'implantation de la serre existante dans le cadre d'un projet de conversion de ce bâtiment en garage. Selon le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, la serre empiète dans la marge de recul arrière.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'implantation existante de la serre qui est située à 0,1 mètre de la ligne arrière, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 2 mètres.

CONSIDÉRANT QU' un permis relatif à la construction de la serre a été délivré à cet effet en 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réputés avoir été exécutés de bonne foi par l'ancien propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire existant possède une fondation en béton, ce qui rend celui-ci difficilement déplaçable;

CONSIDÉRANT QUE le terrain à l'arrière du bâtiment accessoire est utilisé à des fins de pâturage et que l'impact dû



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

au non-respect de la marge de recul sur le voisinage s'en trouve minimisé;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 23 février 2023;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 24 février 2023, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter cette demande de dérogation mineure, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R2304-0928

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 20, chemin des Sources – Village de Havre-aux-Maisons

Le propriétaire du lot 3 778 581 situé en bordure du chemin des Sources, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaite y construire une résidence, alors que ce lot comprend déjà un bâtiment agricole d'une superficie de 185,8 mètres et dont la marge de recul arrière est de 5 mètres. Or, la construction d'un bâtiment principal sur ce lot fait en sorte que le bâtiment agricole devient accessoire, créant ainsi une situation dérogoire.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conformes un bâtiment agricole d'une superficie de 185,8 mètres carrés, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une superficie maximale de 74,3 mètres carrés, et une marge de recul arrière de 5 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance minimale de 10 mètres.

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que l'implantation du bâtiment agricole est antérieure à 1977;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de construction ne prévoit aucune modification au bâtiment agricole pouvant accroître les nuisances associées à son usage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à l'objectif de densification des secteurs desservis par les services publics, l'emplacement projeté de l'habitation étant situé dans une zone résidentielle densément construite en bordure d'une voie publique et donnant accès au service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 22 mars 2023;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 24 mars 2023, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter cette demande de dérogation mineure, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R2304-0929

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble commercial sis au 286, chemin Coulombe – Village de L'Étang-du-Nord

L'entreprise propriétaire du bâtiment commercial sis au 286, chemin Coulombe, du village de L'Étang-du-Nord, souhaite régulariser deux situations dérogatoires. La première étant liée à la distance d'une partie de la galerie, définie à partir du mur avant du bâtiment, et la deuxième à l'implantation d'un silo situé dans la cour avant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conformes la distance de 5,7 mètres d'une partie de la galerie, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance maximale de 4 mètres, et l'implantation d'un silo situé dans la cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige que ce type d'équipement soit situé dans la cour latérale ou arrière.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont fait l'objet d'un permis et ont été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse est essentielle à la rentabilité de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du silo est devenue dérogatoire à la suite de l'agrandissement du bâtiment principal en 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 24 mars 2023, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

d'accepter cette demande de dérogation mineure, conditionnellement à ce que le silo actuel soit démantelé lorsqu'il aura atteint la fin de sa durée de vie utile, et que l'implantation d'un nouveau silo, le cas échéant, se fasse en respect des normes en vigueur au moment de sa construction, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R2304-0930

Demande d'approbation de travaux relatifs aux PIIA – Propriétaire de l'immeuble sis au 961, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT la demande reçue du propriétaire de l'immeuble sis au 961, chemin de La Grave, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, désirant remplacer 5 fenêtres blanches en bois et à battant sur la façade avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit de travaux d'entretien courant;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres seront identiques à celles en place actuellement;

CONSIDÉRANT le respect des critères d'évaluation énumérés dans le règlement n° 2013-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur de La Grave;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du règlement n° 2013-05, ce projet doit faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les travaux visant le remplacement de 5 fenêtres en bois et à battant sur la façade avant du bâtiment principal, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R2304-0931

Demande d'approbation de travaux relatifs aux PIIA – Propriétaires de l'immeuble sis au 974, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT la demande reçue des propriétaires de l'immeuble sis au 974, chemin de La Grave, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, désirant effectuer les travaux suivants :

- rehaussement du bâtiment principal de 2 pieds et installation sur des pieux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

- installation de planches de bois verticales afin de dissimuler le vide sous le bâtiment principal;
- construction d'un escalier en bois pour accéder au perron existant;
- construction d'une rampe pour personne à mobilité réduite en bois.

CONSIDÉRANT QU' il s'agit de travaux nécessaires afin de s'adapter aux aléas liés aux changements climatiques, notamment le risque de submersion côtière;

CONSIDÉRANT l'utilisation du bois comme matériau;

CONSIDÉRANT le respect des critères d'évaluation énumérés dans le règlement n° 2013-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur de La Grave;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du règlement n° 2013-05, ce projet doit faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les travaux demandés, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R2304-0932

Demande d'approbation de travaux relatifs aux PIIA – Locataire de l'immeuble sis au 941, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT la demande reçue de la locataire de l'immeuble sis au 941, chemin de La Grave, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, désirant effectuer les travaux suivants :

- installation d'une enseigne en bois sur la façade avant d'une hauteur de 2,3 pieds et d'une largeur de 6 pieds;
- installation d'une enseigne en bois sur la façade latérale côté ouest d'une hauteur de 3 pieds et d'une largeur de 8 pieds;
- exécution de travaux visant à peindre 2 portes de couleur rouge cerise.

CONSIDÉRANT l'utilisation du bois comme matériau de fabrication des enseignes;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

- CONSIDÉRANT les dimensions de l'enseigne projetée sur la façade latérale;
- CONSIDÉRANT le respect, en partie, des critères d'évaluation énumérés dans le règlement n° 2013-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur de La Grave;
- CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 22 mars 2023;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du règlement n° 2013-05, ce projet doit faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les travaux conditionnellement à ce que l'enseigne située sur la façade latérale ouest soit de mêmes dimensions que celle située sur la façade avant, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R2304-0933

Octroi d'un contrat de gré à gré – Firme Artéfactuel – Services professionnels pour l'inventaire archéologique du site patrimonial de La Grave

- CONSIDÉRANT la nécessité de documenter le potentiel archéologique du site patrimonial de La Grave et de se doter d'un outil de gestion permettant d'évaluer l'impact des projets sur la ressource archéologique;
- CONSIDÉRANT QU' en mars 2023, la Municipalité a obtenu une aide financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet « Réalisation de travaux d'immunisation, de restauration patrimoniale, et d'interventions archéologiques aux Îles-de-la-Madeleine à la suite du passage de l'ouragan Fiona »;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme comprend le financement des services externes en archéologie pour la réalisation d'un inventaire archéologique sur le site patrimonial de La Grave ;
- CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise par la firme Artéfactuel dans le cadre du projet d'inventaire archéologique du site de La Grave;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions prévues au Règlement n° 2020-14 sur la gestion contractuelle, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal octroie à la firme Artéfactuel, un contrat de gré à gré, de 45 187,40 \$ plus les taxes applicables, relativement à la réalisation d'un inventaire archéologique sur le site patrimonial de La Grave;

que ce contrat prévoit également, au besoin, l'ajout de services additionnels, aux taux horaires indiqués à l'offre déposée par la firme Artéfactuel, pendant le séjour aux Îles des professionnels;

que le chef de division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

Les dépenses liées à l'attribution de ce contrat seront financées à même le budget réservé à la réalisation de travaux d'immunisation, de restauration patrimoniale et d'interventions archéologiques aux Îles-de-la-Madeleine requis à la suite du passage de l'ouragan Fiona.

Retrait momentané du conseiller conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Le conseiller Richard Leblanc se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

R2304-0934

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière relative au renouvellement de la Stratégie d'attraction des personnes des Îles-de-la-Madeleine – Services Québec

CONSIDÉRANT l'adoption de la Stratégie territoriale d'attraction des personnes en 2018;

CONSIDÉRANT les retombées positives de la Stratégie d'attraction sur le territoire depuis sa mise en place en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le financement de la Stratégie d'attraction est arrivé à échéance en mars 2022;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer à agir concrètement sur les enjeux territoriaux que sont la démographie et la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'importance dans cette démarche, d'un partenariat avec Services Québec;

CONSIDÉRANT le départ récent de l'ancienne directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de mandater le Service du développement du milieu pour déposer une demande de reconduction d'aide financière auprès de Services Québec pour 2023-2024;

d'autoriser la directrice par intérim du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Annie Lebel, à signer tout document à cette fin et toute entente éventuelle.

Cette résolution abroge et remplace la résolution n° R2211-0808 adoptée à la séance du 8 novembre 2022 à cet effet.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R2304-0935

Dépôt d'une demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour la Bibliothèque Jean-Lapierre – Programme pluriannuel - Exercices financiers 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dispose d'un budget régulier d'acquisition de livres s'élevant à 38 000 \$ pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la collection de la Bibliothèque Jean-Lapierre est en développement constant, au bénéfice et à la satisfaction de sa clientèle;

CONSIDÉRANT le taux de fréquentation de la bibliothèque et le nombre d'abonnés toujours croissant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine reconnaît l'importance d'offrir aux usagers de la bibliothèque Jean-Lapierre une variété de documents afin de favoriser l'accès à l'information, à la culture, à l'éducation et aux loisirs culturels;

CONSIDÉRANT QUE la diversité, le nombre suffisant d'ouvrages disponibles et un rafraîchissement régulier de la collection sont des objectifs importants de la Politique de développement des collections de la Bibliothèque Jean-Lapierre 2021-26, adoptée par le conseil municipal le 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide pluriannuel permettant de soutenir les bibliothèques publiques autonomes dans leurs projets annuels d'acquisition de documents;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités possédant un indice de richesse foncière uniformisée (IRFU) de soixante-quinze (75) et moins sont admissibles à ce programme pour les exercices 2023 et 2024 et



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

que selon les données publiées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 25 novembre 2022, l'indice de richesse foncière uniformisée (IRFU) de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est de quarante (40);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal autorise le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire à déposer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, une demande d'aide financière au programme en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour les exercices financiers 2023 et 2024;

que le conseil autorise la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, à signer tout document requis relativement à cette demande.

R2304-0936

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 456 – Conception et l'installation de panneaux signalétiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé en février dernier, à un appel d'offres public requérant des services relatifs à la conception et l'installation de panneaux signalétiques pour les sites et espaces publics municipaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection à partir d'un système de pondération et que seule l'entreprise Communications Tremblay Ménard inc. a obtenu la note de 70 % requise;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à l'effet d'attribuer le contrat en partie, c'est-à-dire pour les options relatives à la fabrication et à l'expédition des panneaux signalétiques;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal octroie, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 456, le contrat de conception incluant l'expédition des panneaux signalétiques aux Îles-de-la-Madeleine à l'entreprise



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

Communications Tremblay Ménard inc.; au prix de 300 986 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense sera financée à même le volet 1 du programme Fonds régions et ruralité.

R2304-0937

Approbation de la tarification relative aux permis d'événements publics

CONSIDÉRANT QUE la formule actuelle d'émission de permis démontre un traitement inéquitable envers les organisateurs d'événements publics et qu'il y a lieu pour la Municipalité d'y apporter des correctifs;

CONSIDÉRANT QU' une politique d'admissibilité des organismes est en cours d'élaboration et que cette dernière vise à définir les modalités d'accès aux services municipaux et aux équipements lors de la tenue d'événements publics;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prendre en compte certains frais tels que le transport et la gestion des matières résiduelles lors de la tarification appliquée pour ces permis d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'imposer un coût unique de 50 \$ pour chaque émission de permis d'événement;

de facturer les organisateurs d'événements en fonction des services et équipements requis pour répondre à leurs besoins;

d'imposer des frais de transport et de gestion des matières résiduelles, selon le principe de l'utilisateur-payeur.

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

R2304-0938

Avis d'assujettissement au droit de préemption – Liste des immeubles visés sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement n° 2023-02 déterminant que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine assujettit un immeuble à l'exercice de son droit de préemption lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE, pour exercer ce droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE dans l'intérêt collectif de développement et d'aménagement de l'écoquartier des Îles-de-la-Madeleine, le conseil municipal juge opportun d'appliquer un droit de préemption sur certains immeubles situés dans ce secteur du village de Cap-aux-Meules;

CONSIDÉRANT QUE, ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE pour appliquer ce droit de préemption, le conseil municipal doit adopter par voie de résolution la liste des propriétés du territoire visées par l'application de ce droit;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce, à des fins d'habitation, d'espace naturel, d'espace public, de terrain de jeux, d'accès à l'eau et parc, d'équipement collectif, d'activité communautaire, d'infrastructure publique et de service d'utilité publique, de transport collectif ainsi que de réserve foncière :

Adresse	Matricule	Lot (s)
385, chemin Oscar	7748-29-3084	3 133 879
375, chemin Oscar	7748-29-5442	3 133 880
Chemin Oscar	7749-20-2305	3 133 884
390, chemin Oscar	7748-29-8899	3 133 885
395, chemin des Gaudet	7749-30-4635	3 133 892

R2304-0939

Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 2

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du sentier du Littoral de Cap-aux-Meules est un projet pouvant être admissible à une aide financière de 50 % dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'admissibilité et modalités du programme ont été lues et comprises;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

11 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer la contribution municipale et autoriser un signataire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour le projet « Réfection du sentier du Littoral »;

de confirmer le respect par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine des modalités d'application du programme;

d'approuver l'appropriation de sommes nécessaires à la mise de fonds requise dans le cadre de ce programme à même le règlement d'emprunt n° 2021-02.

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets, Jean A. Hubert, à signer ladite demande de financement ainsi que tout document relatif à ce projet et en assurer la gestion.

AFFAIRES DIVERSES

Point d'information – Hausse des taxes municipales

À la suite d'une rencontre entre la Municipalité et les membres d'un comité composé principalement de commerçants des Îles, relativement à la hausse des taxes municipales, le maire fait le point sur la situation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Questionnements en lien avec l'augmentation des taxes foncières, jugée excessive.

R2304-0940

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 21 h 45.

Antonin Valiquette, maire

Andrée-Maude Renaud, greffière